

# Parc national des Pyrénées

## Orientation 16: Reconnaître et valoriser les produits locaux et les services en réinvestissant les savoir-faire

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

- **MESURES DE QUALIFICATION**

[...]

- Promouvoir le label éco-artisan et les labels décernés en reconnaissance de la richesse culturelle (Pays d'art et d'histoire, Patrimoine mondial de l'Unesco, Oc per l'Occitan...).

[...]

#### **Contributions attendues des communes**

- Participent à la structuration des outils collectifs nécessaires aux filières courtes ;
- Encouragent l'utilisation des produits locaux, notamment dans la restauration collective ;
- Participent à la mise en place de lieux de valorisation des produits locaux (marchés, magasins de terroirs...) ;
- Encouragent les efforts de certification des acteurs concernés sur leur commune.

#### **Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées**

- Gère la marque « Parc national des Pyrénées » ;
- Met en place les partenariats pour la réalisation des paniers de biens et de services ;
- Soutient les démarches de filière qualité en circuits courts ;
- S'associe aux efforts de certification.

#### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Collectivités territoriales, Mission agro-alimentaire pyrénéenne, CAPEB, DRAC, ONF, CRPF, chambres consulaires, associations agricoles, Opérateur régional pour l'occitan, interprofessions bois, ACOFOR, Commissariat de massif des Pyrénées, associations de protection de la nature, DIRECCTE, DDT, DDTM ...

# Parc national des Pyrénées

Page 114 de la Charte PNP

# Parc national des Pyrénées

Référence ID de l'article : #2399

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 14:44